



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.5/2008/5
1^{er} juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Vingt et unième session
Genève, 9 et 10 septembre 2008
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**ASSISTANCE RELATIVE À L'ADAPTATION INSTITUTIONNELLE
DE L'ADMINISTRATION D'ÉTAT ET DES ENTREPRISES
DE TRANSPORT À L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ**

Activités opérationnelles
juillet 2007-juin 2008

Note du secrétariat

**I. FACILITATION DE LA PARTICIPATION DES PAYS D'ASIE CENTRALE ET
DU CAUCASE AUX RÉUNIONS DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS
ET DE CERTAINS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES**

1. Entre septembre 2004 et avril 2006, le secrétariat a mis en œuvre avec succès un projet financé par l'Union européenne visant à faciliter la participation des pays d'Asie centrale et du Caucase aux réunions du Comité des transports intérieurs et de certains de ses organes subsidiaires. Dans le cadre de ce projet, 56 experts officiels représentant la plupart des pays d'Asie centrale et du Caucase concernés ont participé à 11 réunions du Comité ou de certains de ses organes subsidiaires, notamment aux dix-septième et dix-huitième sessions du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5).

2. Compte tenu de l'évaluation positive faite par les pays bénéficiaires de la mise en œuvre de ce projet, le secrétariat a demandé à la Commission européenne d'envisager de cofinancer la poursuite de cette activité en 2007. De plus, étant donné qu'il importe que des experts des pays

d'Asie centrale et du Caucase participent aux travaux du Comité des transports intérieurs et de ses organes subsidiaires, le secrétariat a dégagé des fonds d'un montant modeste pour financer la participation des coordonnateurs nationaux de ces pays à la vingtième session du Groupe de travail et à sa réunion informelle d'experts sur les liaisons de transport Europe-Asie tenue le 12 septembre 2007, juste avant la vingtième session du Groupe de travail.

II. PROJET SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE CRÉATION DE LIAISONS INTERRÉGIONALES DE TRANSPORT, FINANÇÉ PAR LE COMPTE DE L'ONU POUR LE DÉVELOPPEMENT

3. La Division des transports de la CEE, agissant en étroite coopération avec les autres commissions régionales des Nations Unies, a achevé, fin 2007, la mise en œuvre du projet sur le renforcement des capacités de création de liaisons interrégionales de transport financé par le Compte de l'ONU pour le développement. Ce projet, lancé en 2003, avait pour objectif d'aider les États membres des cinq commissions régionales à renforcer leurs capacités nationales pour créer des liaisons interrégionales de transport terrestre et terrestre/maritime et d'encourager la coopération interrégionale afin de faciliter le commerce et le tourisme interrégionaux. Il comportait plusieurs éléments, qui ont été mis en œuvre en étroite coopération avec les commissions régionales intéressées.

A. Projet conjoint CEE/CESAP sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie

4. Compte tenu des résultats enregistrés par le Projet les années précédentes, les travaux ont été poursuivis et le Projet a été achevé en 2007.

5. **Deux ateliers nationaux sur le renforcement des capacités** dans le domaine de la facilitation du transport international le long des liaisons de transport Europe-Asie ont été organisés par la CEE dans le cadre dudit projet au cours du deuxième semestre 2007. Tenus à Chisinau (6 et 7 novembre 2007) et à Kiev (17 et 18 décembre 2007), à l'aimable invitation, respectivement, des Gouvernements moldave et ukrainien, ces ateliers avaient pour objectifs principaux i) d'améliorer les capacités nationales pour faciliter le transport et le commerce interrégionaux le long des liaisons de transport Europe-Asie; ii) de promouvoir le rôle de la CEE dans le développement et la facilitation du transport paneuropéen et du transport entre l'Europe et l'Asie; et iii) de mettre en avant l'importance des projets TEM et TER (<http://www.unece.org/trans/main/eatl/6thNatlWrkshp.html>).

6. Le Groupe de travail et le bureau du Comité s'étant déclarés favorables à l'organisation d'une réunion des Ministres des transports de la région Europe-Asie au cours de la soixante-dixième session du Comité des transports intérieurs, la première journée de ladite session a été consacrée à une **réunion des Ministres des transports des pays de la région Europe-Asie**. Les Ministres des transports et des fonctionnaires de haut rang d'Afghanistan, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Bélarus, de Bulgarie, de Chine, de la Fédération de Russie, de Géorgie, de Grèce, d'Iran, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de Moldova, de Mongolie, d'Ouzbékistan, de Roumanie, de Turquie et d'Ukraine, ainsi que des représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, de la Commission européenne, de l'Organisation

pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, du Forum international des transports, de l'Union internationale des transports routiers (IRU) et de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) ont participé à un débat d'orientation sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie. À cette occasion, les Ministres des transports et les fonctionnaires de haut rang de pays de la région Europe-Asie ont signé une déclaration commune sur le futur développement des liaisons de transport Europe-Asie dans laquelle ils ont réaffirmé leur appui à une coopération continue, approuvé les axes recensés et leur construction à titre prioritaire, appuyé la mise au point d'un mécanisme devant assurer à l'avenir une coordination et une surveillance efficaces des activités liées au projet et invité les gouvernements, les organisations internationales et les donateurs potentiels à envisager d'apporter l'aide financière nécessaire pour garantir la mise en œuvre et le développement de la deuxième phase du Projet sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie (2008-2011) (<http://www.unece.org/trans/MinisterialITC70/index.html>).

7. La phase II du Projet sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie (2008-2011) fera fond sur la mise en œuvre réussie du Projet entre 2003 et 2007 et sera conforme au plan d'action établi conjointement par la CEE et la CESAP. Le nouveau Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie, dont la première réunion aura lieu le 8 septembre 2008, sera chargé de sa mise en œuvre.

B. Autres questions abordées dans le cadre du Projet sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie

8. La coopération avec les autres commissions régionales des Nations Unies s'est poursuivie en 2007 dans le cadre du Projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et portant sur le renforcement des capacités de création de liaisons de transport entre les régions de la CEE et de la CESAP et la région de la CESAO ainsi qu'entre les régions de la CEE et de la CESAO et la région de la CEA.

9. Un **deuxième séminaire consacré au projet sur les liaisons interrégionales**: «Pratiques optimales et enseignements tirés» a été conjointement organisé par la CESAO, la CEA, la CEE et la CESAP dans le cadre du Projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement et s'est tenu à Abou Dhabi (Émirats arabes unis) du 23 au 25 octobre 2007. Au cours de ce séminaire, différentes questions relatives au développement du transport dans les régions de la CEE, de la CESAO, de la CESAP et de la CEA ont été abordées, notamment le projet interrégional de base de données, de cartographie et d'application SIG, les enseignements tirés par la CEE et la CESAP dans le cadre du volet portant sur les liaisons de transport Europe-Asie, la pertinence des conventions et des accords internationaux de facilitation du transport administrés par la CEE, la méthode temps/coût-distance de la CESAP et ses applications, les enseignements tirés par la CEE, la CESAO et la CESAP de la création et/ou du renforcement des comités nationaux de facilitation du commerce et du transport, la coopération et la coordination futures entre les régions en matière de développement de l'infrastructure et de facilitation du transport et les autres activités menées dans le cadre du projet.

10. En outre, le **premier atelier interrégional** sur les politiques, les infrastructures et les modes de gestion des ports dans les régions de la CEE et de la CEA, **assorti d'une visite du port de Barcelone par des experts portuaires africains**, a été conjointement organisé et parrainé par la CEE et la CEA à Barcelone (Espagne) dans le cadre du Projet financé par le

Compte de l'ONU pour le développement, les 4 et 5 octobre 2007. Au cours de cet atelier, ont été abordées les questions relatives à l'évolution des politiques, des infrastructures et de la gestion portuaires dans les régions de la CEE et de la CEA, aux initiatives du WP.5 de la CEE concernant les ports maritimes et aux difficultés et défis liés à la gestion des ports en Afrique. Cet atelier a permis aux participants d'échanger leurs données d'expérience en matière de politiques, d'infrastructures et de gestion portuaires dans les régions de la CEE et de la CEA en présentant des cas de pays concrets, tant en Europe qu'en Afrique. À l'issue des travaux de l'atelier, les participants ont conclu que, parmi les nombreuses questions abordées, les points suivants devaient faire l'objet d'un examen plus poussé et d'activités de suivi: i) quand et pourquoi un port est nécessaire; ii) les mécanismes de financement pour le développement des ports; iii) la réforme des pratiques de gestion, de commercialisation et de privatisation des opérations portuaires; et iv) la concurrence entre les ports (http://www.unece.org/trans/main/itc/itcr_t_african_ports.html).

11. Des informations complémentaires sur ces éléments du projet, notamment des rapports, des documents de travail et des exposés, sont disponibles sur les sites Web de la CEA et de la CESAO.

III. PROJETS D'AUTOROUTE TRANSEUROPEENNE NORD-SUD (TEM) ET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEEN (TER)

12. La CEE, en qualité d'agent d'exécution des projets TEM et TER, a continué d'apporter un appui technique et administratif à ces projets. Au cours de la période considérée, les travaux consacrés aux projets TEM et TER ont essentiellement porté sur le suivi de l'exécution du plan directeur et sur la préparation de sa révision.

13. Les bureaux centraux des projets TEM et TER ont assuré le **suivi de l'exécution** des plans directeurs de ces projets, en étroite collaboration avec les experts des pays participants. En **2007**, un **rapport intérimaire** sur l'exécution des projets prioritaires dans le cadre des réseaux de base des plans directeurs a été établi. En outre, ils ont réalisé avec succès une **comparaison** des réseaux de base des plans directeurs avec ceux du RTE-T de l'Union européenne ainsi que ceux mentionnés dans le rapport du Groupe de haut niveau chargé d'étudier l'extension des principaux axes de transport transeuropéens vers les régions et pays voisins et dans les traités d'adhésion des 10 nouveaux États membres de l'UE. Cette activité a été suivie d'une autre comparaison des réseaux de base avec ceux de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR), de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) et du Comité de l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD).

14. **La révision des plans directeurs TEM et TER** en 2008-2009 fait désormais partie des principaux objectifs de ces deux projets. Ces travaux de révision ne consistent pas uniquement à étendre le champ d'application territorial des plans directeurs à 25 États membres de la CEE, mais aussi à se pencher sur de nouvelles difficultés, telles que l'intermodalité, le financement et les performances opérationnelles. Les mandats établis pour la révision des plans directeurs TEM et TER ont été avalisés par les comités directeurs des projets. Le Groupe de coordination de la révision du plan directeur, composé de gestionnaires de projet, de représentants de la CEE et de consultants externes, s'est réuni à Prague le 21 avril 2008 afin de parachever les travaux préparatoires à la révision. Une première réunion commune des groupes d'experts chargés de réviser les plans directeurs TEM et TER se tiendra à Hallstatt (Autriche) le 2 septembre 2008.

15. Parallèlement aux travaux relatifs aux plans directeurs, les projets TEM et TER ont continué de progresser de manière satisfaisante au cours de la période considérée. Les activités menées de longue date dans le cadre des projets à l'appui du transfert de compétences et de l'échange des meilleures pratiques entre les membres participants se sont poursuivies dans divers domaines d'intérêt par le biais d'ateliers et d'activités de formation.

16. Les comités directeurs des deux projets, reconnaissant l'importance des liaisons Europe-Asie pour tous les États membres concernés par les projets TEM et TER, ont exprimé leur soutien à l'intégration de ces projets aux activités futures.

IV. ACTIVITÉS MENÉES DANS LE CADRE DE PROJETS RÉGIONAUX ET SOUS-RÉGIONAUX

A. Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)

17. Le secrétariat de la CEE, agissant de concert avec la CESAP, a continué d'apporter son concours au Groupe de travail SPECA sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières, constitué en 1998 dans le cadre de la Déclaration de Tachkent. Il a contribué à l'élaboration de programmes de travail et de plans d'action, à l'organisation de réunions et d'ateliers, à la rédaction de propositions et de documents pour le Groupe, au renforcement des capacités, à l'échange de connaissances et de données d'expérience entre les pays européens et les pays d'Asie centrale et à la promotion de la coopération en matière de transport entre les pays associés au programme SPECA, et entre ces derniers et d'autres pays membres de la CEE.

18. **À sa treizième session, qui s'est tenue à Almaty (Kazakhstan) les 12 et 13 mars 2008, le Groupe de travail SPECA sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières** s'est penché sur les questions relatives à l'infrastructure et à la facilitation des transports dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. Il s'est appuyé, pour ce faire, sur les rapports de pays sur le transport en transit, les activités de transport régionales et interrégionales, les consultations bilatérales sur le passage des frontières et l'application des lignes directrices visant à renforcer l'efficacité du Groupe de travail SPECA sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières. Le Groupe s'est aussi penché sur la création de bases de données relatives aux transports prioritaires (itinéraires ferroviaires et routiers, points de passage des frontières, transport intermodal) dans la région SPECA et d'un guide SPECA sur les aménagements en bord de route. On trouvera de plus amples informations sur les débats, les rapports et les divers documents en liaison avec les travaux du Groupe de travail SPECA sur le projet de développement des infrastructures de transport et de facilitation du passage des frontières sur le site Web de la CEE, sous la rubrique SPECA (<http://www.unece.org/trans/main/speca/speca.html>).

B. Autres initiatives régionales et sous-régionales

19. Les activités de la Division des transports ont été axées sur la fourniture de services consultatifs pour aider les pays à économie en transition à mettre en œuvre les instruments juridiques de la CEE en matière de transport, faciliter les transports internationaux dans la région

de la CEE et promouvoir la coopération entre pays en vue de développer les réseaux de transport paneuropéens et les liaisons de transport Europe-Asie.

20. Grâce à son active participation et à la présentation de documents, la Division des transports a contribué, notamment, à un certain nombre d'activités et de réunions internationales visant à développer l'infrastructure des transports européens ainsi que les liaisons de transport Europe-Asie et à promouvoir l'adhésion aux instruments juridiques de l'ONU en matière de transport et leur application; ces activités et réunions étaient notamment les suivantes: réunion du Groupe de travail sur les transports de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, suivie de celle des Ministres des transports des États membres de l'Organisation (Istanbul, Turquie, 3-5 juillet 2007); atelier national sur la facilitation des transports interrégionaux dans le cadre des liaisons de transport Europe-Asie (Douchanbé, 23 et 24 juillet 2007); Conférence régionale sur la promotion de la bonne gouvernance dans les douanes en Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, 25 et 26 juillet 2007); dix-septième Forum économique (Krynica-Zdroj, Pologne, 5-8 septembre 2007); sixième Conférence annuelle de l'IGC TRACECA (Astana, 12 et 13 décembre 2007); Table ronde de l'OSCE sur la facilitation du passage des frontières (Kiev, 19 et 20 décembre 2007); Groupe d'experts de l'UIC sur les corridors internationaux de transport ferroviaire (Paris, 13 et 14 mars); réunion des Ministres des transports des États membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (Odessa, Ukraine, 9 et 10 avril 2008); réunion régionale sur les pays en développement, de transit et sans littoral de la région Europe-Asie, préparatoire à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty (Bangkok, 22 et 23 avril 2008); réunion commune du Comité économique et environnemental et du Comité sur la sécurité de l'OSCE (Vienne, 15 avril 2008); trente et unième Congrès mondial de l'IRU (Istanbul, Turquie, 15 et 16 mai 2008); Forum international des transports (Leipzig, Allemagne, 28-30 mai 2008); Séminaire sur les conventions relatives à la facilitation du transport international en Chine (Beijing, 17 et 18 juin), «3rd European Road Congress» (Bruxelles, 25 juin 2008) et Conférence ministérielle de l'OSJD (Kiev, 11 et 12 juin).

V. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

A. Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

21. La Division des transports a continué de coopérer avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) conformément au Mémorandum d'accord signé en 2004 par la CEE et l'OSCE.

22. La CEE a participé à l'examen de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE sur les plans économique et environnemental, ainsi que dans le domaine du transport des marchandises dangereuses, au cours du seizième Forum économique et environnemental de l'OSCE, qui s'est tenu à Prague du 19 au 21 mai 2008.

B. Organisation de coopération économique de la mer Noire

23. La Division des transports a continué de coopérer avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, conformément à l'accord de coopération signé en 2001 par la CEE et l'Organisation.

24. Le secrétariat de la CEE a assisté à la **réunion des Ministres des transports de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et du Groupe de travail de l'Organisation sur le transport**, organisée par le Gouvernement ukrainien à Odessa (Ukraine) du 8 au 10 avril 2008, et présidée par M. Iosyp Vinskiy, Ministre ukrainien des transports et de la communication. Les participants à la réunion ont entériné la **Déclaration commune** sur la coopération entre les pays de la région, dans laquelle les Ministres des transports ont reconnu notamment l'importance des activités de la CEE relatives à l'élaboration de règles et de normes internationales en matière d'harmonisation des transports et sont convenus d'intensifier leurs efforts communs pour faire respecter les conventions de la CEE y afférentes. Dans cette déclaration commune, l'accent a été mis sur la nécessité de renforcer la coopération avec la CEE, la Commission européenne et les autres organisations internationales en matière de création de liaisons de transport Europe-Asie traversant la région de l'Organisation.

VI. COLLECTE DE FONDS POUR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES MENÉES DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

25. Pendant la période considérée, la Division des transports de la CEE a poursuivi et intensifié ses efforts de collecte de fonds pour financer la mise en œuvre de projets, ainsi que l'organisation de missions de consultation, d'ateliers et de séminaires dans les pays concernés.

26. À ce jour, la Division a obtenu des **fonds extrabudgétaires** pour l'élaboration du plan directeur TEM et sa révision (financement complété par des ressources additionnelles versées par les pays membres du Projet TEM au titre du Fonds d'affectation spéciale TEM et des fonds de l'IRU). Des fonds destinés à faciliter la participation des pays d'Asie centrale et du Caucase aux réunions du Comité des transports intérieurs et de certains de ses organes subsidiaires ont également été mobilisés (cofinancement de l'Union européenne au cours de la période 2004-2006). En 2006, la Division a en outre obtenu des fonds auprès de l'OSCE pour élaborer un premier projet pilote sur le renforcement de l'application des conventions internationales de la CEE relatives au transport et, en 2007, auprès de l'IRU pour cofinancer une partie des activités de suivi du plan directeur TEM.

27. En outre, le projet sur le renforcement des capacités de création de liaisons interrégionales de transport terrestre et terrestre/maritime, qui est financé par le Compte de l'ONU pour le développement, a offert à la Division des transports l'occasion d'entreprendre, dans les pays bénéficiaires, des activités de renforcement des capacités qui ont consisté à organiser des réunions de groupes d'experts et des ateliers, à fournir des services consultatifs et à élaborer des rapports nationaux.

28. La Division des transports s'emploie actuellement à obtenir des fonds extrabudgétaires pour mettre en œuvre un certain nombre de **projets spécifiques**, dont les suivants:

a) Poursuite du Projet conjoint CEE/CESAP sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie dans le cadre d'une nouvelle phase II à réaliser au cours de la période 2008-2011;

b) Poursuite du projet visant à faciliter la participation des pays d'Asie centrale et du Caucase aux réunions du Comité des transports intérieurs et de certains de ses organes subsidiaires après 2007;

- c) Mesures visant à faciliter la mise en œuvre des plans directeurs TEM et TER au cours de la période 2008-2011;
- d) Examen des plans directeurs TEM et TER en 2008;
- e) Fonds d'affectation spéciale TIR;
- f) Fonds pilote TIR pour la Russie;
- g) Promotion et création de routes interrégionales: vers une gestion durable du réseau routier Europe-Asie;
- h) Renforcement des capacités nationales face aux difficultés environnementales mondiales que posent les transports et à leur contribution au réchauffement climatique;
- i) Mise en œuvre de l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR);
- j) Harmonisation des réglementations nationales portant sur le transport des marchandises dangereuses par route avec l'ADR;
- k) Adhésion à l'ADR.

Le descriptif des projets proposés est disponible sur demande.
